



**StopArmesMutilantes.org**  
Interdisons les armes policières mutilantes

**StopArmesMutilantes.org**  
Interdisons les armes policières mutilantes

## Les armes mutilantes aux assises

*Les 12, 13 et 14 décembre prochains, plus de 6 ans après les faits, le CRS Alexandre Mathieu sera jugé devant la cour d'assises de Paris pour l'éborgnement de Laurent Théron par une grenade de désencerclement.*

Le 15 septembre 2016, après l'arrivée place de la République à Paris d'une manifestation contre la loi Travail, des incidents ont éclaté, la police effectuant plusieurs charges à l'encontre des manifestant-e-s. Laurent Théron s'apprêtait à quitter la place, lorsqu'il reçoit un galet de grenade de désencerclement au visage. Secouru par des street-medics, il attendra 55 minutes pour être pris en charge à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, puis opéré à l'hôpital Cochin. Il perd définitivement la vue de son œil droit (œil crevé et os du plancher orbital fracturé).

Depuis, la vie de Laurent, comme celles des nombreuses et nombreux autres mutilé.e.s par la police est celle d'une longue lutte pour tenter de se reconstruire, physiquement et psychologiquement. Or sans reconnaissance officielle du statut de victime, elles et ils n'ont accès à aucune aide médicale, psychologique et financière. C'est aussi un combat pour mettre fin à l'utilisation des armes de guerre par la police. Le procès de décembre sera une étape importante pour les faire interdire, objectif de notre campagne StopArmesMutilantes. Il est temps en effet que cessent, l'usage de ces armes, les violences policières et leur impunité.

Manifestations contre la loi Travail, manifestations des gilets jaunes, événements militants de jeunes pour la cause du climat, événements sportifs (Stade de France en Mai 2022) et festifs (fête de la musique 2019 de Nantes qui se soldera par la mort par noyade de Steve Maia Caniço, rave-party de Redon en juin 2021), mouvements lycéens comme récemment à Nanterre ou actuellement l'opposition aux mégabassines de Sainte Soline... la liste des violences policières est longue, matraquages, gazages, tirs de flash-ball et de LBD-40,

.../...

lancements de grenades lacrymogènes, assourdissantes ou dites de désencerclement, arrestations et gardes à vue arbitraires. Ces pratiques violentes de la police, rodées initialement loin des caméras et pendant des années dans les quartiers populaires, sont devenues, de surenchères politiciennes en surenchères guerrières, des événements récurrents et réguliers de la vie sociale dans notre pays. Ce n'est ni légitime, ni acceptable.

En effet, au-delà des dégâts humains qui ne peuvent pas être considérés comme des effets collatéraux regrettables, c'est bien d'une violence d'état dont il s'agit. Nous assistons non pas à de simples "bavures" mais à une politique délibérée de mise au pas du corps social par déploiement d'une violence guerrière et institutionnelle :

- militarisation générale des forces de l'ordre ;
- pouvoir exorbitant et impunité qui leur sont accordés ;
- véritable permis de blesser et de tuer, comme on le voit avec la multiplication des morts pour «refus d'obtempérer». C'est pourquoi le procès en assises du CRS éborgneur de Laurent Théron est un événement qui dépasse le fait divers. Il interpelle directement la justice et la société sur la question essentielle des droits et des libertés fondamentales (expression, manifestations, ...).

Notre campagne StopArmesMutilantes, au côté de nombreuses autres organisations et associations, milite pour l'interdiction des armes policières mutilantes en toutes circonstances. Nous affirmons notre soutien inconditionnel au combat contre les violences policières que mènent Laurent Théron, et l'ensemble des mutilé.e.s et victimes.

*Nous appelons donc toutes celles et tous ceux qui le peuvent à rejoindre la mobilisation autour du procès organisée par l'Assemblée des blessé.e.s et Désarmons-les !*

*- le dimanche 11 décembre à partir de 14h à La Parole Errante, à Montreuil pour un Tribunal populaire  
- du lundi 12 au mercredi 14 décembre pour assister au procès lui-même, à la Cour d'Assises de Paris, en soutien à Laurent Théron.*

<https://desarmons.net/2022/11/02/proces-1312-mutilation-de-laurent-invitation-au-proces-populaire-de-la-police-et-de-la-justice/>